



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 18 janvier 2005 à la mairie.

RÈGLEMENT N° 2005-01

amendant le Règlement numéro 2003-28 concernant l'entretien des chemins et trottoirs en hiver

- ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement portant le numéro 2003-28 concernant l'entretien des chemins et des trottoirs en hiver ;
- ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier la liste des chemins annexée à ce règlement en y ajoutant de nouveaux chemins et en modifiant les longueurs d'entretien sur certains chemins ;
- ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du 14 décembre 2004, qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents et qu'une dispense de lecture a été demandée;
- ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à la loi;
- ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu ;
- ATTENDU QUE le greffier, en cours de séance, a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par Rolande Cormier,
appuyée par Sony Cormier,
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le présent règlement portant le n° 2005-01 soit et est adopté et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Titre

Le présent règlement portera le titre de Règlement n° 2005-01 amendant le Règlement n° 2003-28 concernant l'entretien des chemins et trottoirs en hiver.

Article 2

Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

